



ORDRE D'INSERTION "Au cœur de la ville du futur"

DATE ORDRE INSERTION : 13/11/2019

CONTACT COMMERCIAL : Bertrand DOSTE

e-mail : bdoste@usinenouvelle.com

Tel : 01 77 92 93 66

<p> GRUPE : LINKT ANNONCEUR : LINKT 13 RUE JACQUES MONOD 76130 MONT SAINT AIGNAN N° de compte : 688144 N° de siren : </p>	<p> Type de produit : IT Contact : Maïté Sommervogel Tél : 02 79 37 00 30 - 06 48 22 62 27 E-mail : maite.sommervogel@linkt.fr </p>
--	--

<p> MANDATAIRE : Adresse : N° de compte : Tiers-payeur : <input type="checkbox"/> Annonceur (Attestation de mandat à fournir) </p>	<p> Contact : Tél : E-mail : <input type="checkbox"/> Mandataire </p> <p> <input type="checkbox"/> TVA intracom : (Client CEE) </p>
---	--

Support	Pack	Date de parution	Tarif net HT	Remise exceptionnelle	Remise Agence	Tarif net net HT
---------	------	------------------	--------------	-----------------------	---------------	------------------

"Au cœur de la ville du futur"	1/2 Page Qudri	SUPPLEMENT 3 décembre, 6 décembre	9 185 €	PACK		5 000 €
--------------------------------	----------------	-----------------------------------	---------	------	--	---------

	TOTAL NET NET HT	5 000,00 €
--	------------------	------------

Cet ordre sera facturé par :

GISI (société du Groupe Infopro Digital)
 Immeuble Parc II
 10 place du Général de Gaulle
 BP 20156
 92186 Antony Cedex
 N° Siret : 442 233 417 00041
 R.C.S. : 442 233 417 NANTERRE

DATE - SIGNATURE	CACHET DE LA SOCIETE
------------------	----------------------

« Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente au dos de cet ordre d'insertion et les accepter sans modification ni réserve. »

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par G.I.S.I (RCS 442 233 417 NANTERRE) font l'objet d'un traitement informatique conformément aux réglementations en vigueur et sont nécessaires au traitement de votre ordre d'insertion. Elles sont conservées dans notre fichier client et pourront être utilisées par G.I.S.I. ou toute société du groupe INFOPRO DIGITAL afin de vous envoyer des propositions utiles à votre activité professionnelle..

Les factures sont exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout retard de paiement constaté à l'échéance entraînera notamment, outre des pénalités de retard sur la base du dernier taux appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points., l'exigibilité de la totalité des sommes échues ou à échoir et une suspension de l'exécution de toutes les commandes en cours.